

Procès-verbal de l'assemblée spéciale dûment convoquée du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le jeudi 19 mai 2016 à 19.30 heures au centre communautaire du 16 Principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2016-05-117 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 1.01; Ouverture de la rencontre par le maire
- 1.02; Adoption de l'ordre du jour

SUJETS

- 2.01; Rencontre avec Éric Saumure, ingénieur de la MRC pour le dossier route Maniwaki-Témiscamingue
- 2.02; Résultat de l'ouverture des soumissions pour la station de pompage
- 2.03; Projet « Au cœur du village »
- 2.04; Pont Bénard
- 2.05; Coupe de bois, secteur lac Laird

3.00; PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4.00; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-05-118 RÉSULTAT POUR LES SOUMISSIONS; MISE À NIVEAU DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour des travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 13 mai à 13.01 heures;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées;

Plomberie Bréboeuf Inc. au montant de 73 446.30 \$ excluant les taxes
Mécanique PCI au montant de 61 050.00 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de conformité a été effectuée pour ces deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont jugés conformes par l'ingénieur de la MRCVG, Monsieur Éric Saumure;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Mécanique PCI au montant de 61 050.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Réjean Lafond et il est résolu d'octroyer le contrat pour la mise à niveau de la station de pompage tel que décrit dans le devis à la compagnie Mécanique PCI au montant de 61,050 \$ plus taxes.

Il est entendu également de mandater le service de génie municipal de la MRCVG pour la surveillance des travaux.

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-119 MANDAT SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL MRCVG
PROJET « AU COEUR DU VILLAGE »**

CONSIDÉRANT QUE le dossier du projet « Au cœur du village »

CONSIDÉRANT QUE pour remplir la demande de subvention, des expertises doivent se faire;

CONSIDÉRANT QU'IL faut mandater une firme pour une étude de sol;

CONSIDÉRANT QUE la firme de service de génie municipal de la MRCVG nous propose de faire l'étude pour un montant de 1800.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRCVG à faire une étude de sol pour l'emplacement que nous voulons acquérir pour le projet « Au coeur du village »

Adoptée à l'unanimité

**2016-05-120 CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA
CONSTITUTION D'UNE ENTREPRISE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE le comité provisoire de la coopérative formé par le comité de développement et de diversification de la municipalité de Montcerf-Lytton doit donner un mandat pour un contrat d'accompagnement pour la constitution d'une entreprise collective;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative de développement régional Outaouais Laurentides nous a déposé une offre de service au montant de 1105.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Lafontaine que la municipalité s'engage à verser la somme de 1105 \$ (taxes en sus) incluant les services de la CDR (850 \$ taxes en sus), les droits exigés pour l'enregistrement d'une charte (235 \$), les parts de qualification pour l'adhésion à la CDR Outaouais-Laurentides (20 \$);

Le paiement sera effectué en deux versements, soit un premier paiement de 655 \$ plus taxes au moment de la signature du contrat incluant les frais pour l'enregistrement de la charte (235 \$), les parts de qualification pour l'adhésion à la CDR Outaouais-Laurentides (20 \$) et une première partie des services (400 \$ taxes en sus) puis un deuxième versement de 450 \$ (taxes en sus) qui devra être réglé au moment de la tenue de l'assemblée générale d'organisation.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-121 PROCÉDURES D'EXPROPRIATION

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la directrice générale à s'informer auprès de notre firme d'avocats pour une procédure d'expropriation pour acquérir un terrain pour élargir le pont Bénard, secteur Bras-Coupé.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-122 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22h.50, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes
Directrice générale/sec, trésorière.